



**Comment créer son compte
professionnel de formation**



Compte professionnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) est accessible sur [Mon compte formation](#).

Le CPF recense les informations suivantes :

- Droits acquis par le salarié tout au long de sa vie active et jusqu'à son départ à la retraite
- Formations dont peut bénéficier personnellement le salarié.

Il s'agit de formations visant notamment les objectifs suivants :

- Acquisition d'une qualification (diplôme, titre professionnel, etc.)
- Acquisition du socle de connaissances et de compétences
- Accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Bilan de compétences
- Création ou reprise d'une entreprise
- Acquisition de compétences nécessaires à l'exercice des missions de bénévoles ou volontaires en service civique

Pour avoir accès à ces informations personnalisées (droits, formations admises), il faut se connecter au site internet dédié au compte formation et ouvrir un compte en étant muni de son numéro de sécurité sociale :
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Cette procédure va vous aider à créer votre compte :

1. Cliquer sur le bouton Connexion en haut à droite et choisir créer un compte :


Connexion

[Créer un compte](#)

=>

**Compte professionnel de formation****2. Renseigner vos informations****Inscription**

Qu'est-ce que FranceConnect ?

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne. Elle peut être utilisée pour vous connecter à votre compte usager.



Nom de naissance

Saisissez uniquement votre nom de naissance.

Numéro de sécurité sociale

Clé

Saisissez les 13 caractères alphanumériques et la clé à 2 chiffres inscrits sur votre carte vitale



Téléphone fixe

Téléphone mobile

Un des deux numéros doit être renseigné

3. Cocher la case j'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation puis cliquer sur créer mon compteJ'ai lu et j'accepte **les conditions générales d'utilisation**[Je consulte la politique de protection des données personnelles](#)[Annuler](#)**Créer mon compte****4. Une page s'ouvre avec votre solde****Mes droits de formation s'élèvent à****1 810,00 €**

Dont 0,00 € de DIF

Vos droits sont destinés, exclusivement, au financement d'une ou plusieurs formations.

5. Cliquer sur vos droits



Compte professionnel de formation

6. Si vous avez été salarié avant 2014 il faut cliquer sur la case jaune si vous n'avez pas de DIF déclaré

Mes droits formation

1 025,00 €

Votre solde disponible est de 1 025,00 €.

Les droits acquis au titre d'une année d'activité professionnelle sont crédités au cours du premier semestre de l'année suivante.

Vous étiez salarié privé avant le 31 décembre 2014 ?

Saisir mon DIF

[Voir mon historique](#)

7. Saisir le nombre d'heure auquel vous avez droits et télécharger votre justificatif

Mon DIF

1. Saisir mon solde

Soit en euros :

Mon solde DIF en heures

0 €

Le solde DIF est obligatoire.

Vous devez saisir un solde arrondi à l'unité supérieure.

Si vous avez eu successivement plusieurs employeurs dans la même année :

Seule l'attestation fournie par votre dernier employeur en date est valable.

Si vous avez travaillé pour plusieurs employeurs en même temps :

Vous additionnez les heures indiquées sur les attestations de chacun de vos employeurs.



Où trouver cette information ?

2. Fournir mon attestation

Choisir un
fichier

Champ obligatoire

8. Puis cliquer sur « enregistrer »

La procédure est terminée.